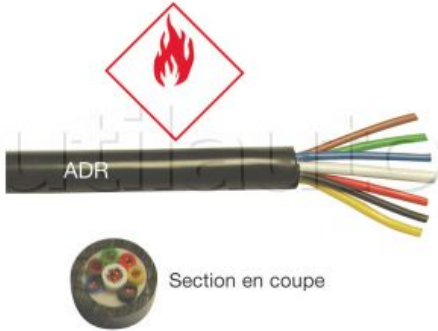


Câble ADR spécial transport matières dangereuses



Conforme à la norme NF 13413 et ADR réglementant les multiconducteurs pour l'automobile et le poids-lourd, notamment pour le transport de matières dangereuses (RTMDR).
 Certificat d'homologation N°TU076-03.

UTILISATIONS :

Automobile, utilitaire, poids-lourd, carrosserie industrielle.

Les câbles ADR sont utilisés pour la fabrication des véhicules industriels. Ils sont conformes pour la confection de faisceaux électriques pour les véhicules utilisés pour le transport de matières dangereuses désignées par la norme ADR du 01/01/1999, classe 1, paragraphe 220516.

Leur composition les destine également aux montages exposés à de fortes contraintes mécaniques et thermiques.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Courant continu (DC) : 75 volts maxi
- Courant alternatif (AC) : 50 volts maxi
- Conducteurs : Ame souple cuivre rouge classe 5-CEI 20-29 (Norme IEC 228)
- Isolation des éléments intérieurs : PVC + couleurs correspondantes aux normes automobiles et poids-lourds en vigueur. (Tableau des coloris des éléments intérieurs sur demande).
- Isolation extérieure : PUR (polyuréthane) - Couleur NOIRE
- Température d'utilisation : - 40° à + 80°C
- Marquage du câble : ADR + Section
- Non propageateur de flamme - ISO 6722

Référence	Caractéristiques	Homologation RTMDR	Section mm2
119117T	Touret de 500 mètres		7 x 1